

De l'Indifférentisme et du Libéralisme et de la doctrine opposée de l'Église

Par le R. P. Réginald Garrigou-Lagrange, O.P.

De Revelatione, Vol II, 1945.
EtudesAntimodernistes.fr, Mai 2017.

Les erreurs modernes sur la liberté religieuse. Étude historique et critique.

1. De l'indifférentisme absolu et du laïcisme qui nie la nécessité de toute religion même naturelle.
2. De l'indifférentisme modéré ou du latitudinarisme, selon lequel toutes les religions ou au moins toutes les formes du Christianisme sont bonnes et sont des voies de salut.
3. Du libéralisme qui défend la liberté civile de toute sorte de culte comme convenable à la raison et à l'esprit chrétien.

I. L'indifférentisme absolu

Cette doctrine nie la nécessité de toute religion même naturelle. Elle est exprimée dans la troisième proposition condamnée du Syllabus de Pie IX :

« La raison humaine, considérée sans aucun rapport à Dieu, est l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal : elle est à elle-même sa loi, elle suffit par ses forces naturelles à procurer le bien des hommes et des peuples. » (Denz 1703)

Cet indifférentisme absolu provient ou de l'athéisme, ou du panthéisme, ou encore de l'agnosticisme. Si en effet Dieu n'existe pas ou n'est pas distinct du monde, ou encore si rien de certain ne peut être connu à son sujet, il ne peut y avoir aucun devoir envers lui. Ceux qui, comme les déistes admettent l'existence de Dieu mais nient que la providence divine s'étende aux choses particulières, affirment que Dieu ne fait pas attention à notre obéissance et méprise la religion, comme une chose indifférente et inutile.

Qu'est-ce donc que la religion pour eux ? C'est un art qui procède plus de l'imagination des hommes que de la raison ; c'est pourquoi, même si elle a été autrefois nécessaire et si elle est toujours utile à certains comme un stimulus pour agir, elle est opposée au progrès des sciences, à moins qu'elle ne soit subordonnée à la science, comme une conception symbolique de l'absolu qui ne peut pas prouver sa propre vérité. Pour beaucoup, la religion qu'ils identifient avec le mysticisme est un ornement ou un luxe pour certaines âmes, comme la poésie. Ainsi pensent les évolutionnistes absolus, bien qu'ils exposent cette notion générale de différentes manières, qu'il soit matérialistes comme Haeckel ou idéalistes comme Hegel.

Les agnostiques donnent une explication similaire de la religion, soit sous une forme empirique comme les positivistes, ou sous une forme idéaliste comme Kant. Kant en fait dit que nous devons croire en Dieu et en une vie future avec une foi morale, mais il rejette les devoirs particuliers envers Dieu et la nécessité d'un culte. L'homme selon lui doit seulement accomplir des devoirs moraux envers lui-même et envers les autres. Car si Dieu, comme il affirme, nous avait créés pour sa propre gloire, alors ce serait par égoïsme divin. Cette dernière proposition admise par Hermes et Günther, a été condamnée par le concile du Vatican (Denz 1805, 1783).

Le laïcisme aujourd'hui applique ces principes de manière pratique. En fait, il établit une religion d'irréligion qui est comme obligatoire pour la société et l'État. Le principe fondamental du laïcisme est l'autonomie absolue de la raison et de la volonté humaine. « La raison humaine est indépendante, de telle sorte que la foi ne peut pas être ordonnée par Dieu », dit Kant.¹

II. L'indifférentisme modéré ou latitudinarisme

Cette forme d'indifférentisme admet certains devoirs envers Dieu et la nécessité d'un culte au moins interne ; mais il soutient qu'*il est licite de professer n'importe quelle religion positive qui nous plaît*. Il y a une grande variété de positions dans cette catégorie :

- 1) Certains, bien qu'ils admettent la nécessité d'une religion naturelle, diminuent les devoirs essentiels de la religion : ils nient l'utilité et l'efficacité de la prière qui disent-ils n'est convenable ni à Dieu ni à l'homme ; ou rejettent la nécessité d'un culte externe et public, sous prétexte que Dieu veut être adoré « en esprit et en vérité ».
- 2) D'autres admettent les religions positives, mais il est, selon eux, licite de choisir celle que l'on veut, par exemple entre le Christianisme, l'Islam, le Bouddhisme (Ainsi chez Rousseau, dans *Emile : Profession de foi du vicaire savoyard*).

Cette doctrine a été ainsi formulée dans le Syllabus de Pie IX (Denz 1715-1716) :

« Chaque homme est libre d'embrasser et de professer cette religion qu'il a jugée être la vraie à la lumière de la raison. » « Les hommes peuvent dans le culte de n'importe quelle religion trouver la voie du salut éternel et obtenir le salut éternel. » [propositions condamnées]

Lammenais arriva à cet indifférentisme :

« Quelqu'un peut obtenir le salut éternel de son âme par la profession de n'importe quelle foi s'il vit une vie morale droite et honnête. » (Denz 1613-1617) (Voir L'examen systématique du P. F. de Lammenais par le P. Lacordaire²)

¹ F. Dubuisson, *La foi laïque* : « Il faut que la personne humaine soit libre : ce commandement s'adresse d'abord à la personne humaine. Elle-même ne peut pas plus annihiler sa liberté, que la laisser annihiler par autrui. Toute servitude est un crime de lèse-humanité, sans excepter la servitude qui se croit volontaire. » [C'est l'opposé de la doctrine du Christ.] L'esprit laïque ou la libre pensée « exige que ses adhérents aient expressément rejetés, non seulement toute croyance imposée, mais toute autorité voulant imposer ses croyances. » « La foi en Dieu n'est pas une des obligations que l'humanité puisse inscrire dans ses lois. Nos lois, nos institutions ne sont plus fondées sur les droits de Dieu, mais bien sur les droits de l'homme... elles n'agissent ou ne parlent plus au nom de Dieu, mais au nom de la nation avec une autorité purement humaine. » « La laïcité est le corollaire de la souveraineté populaire... Est-il possible d'être libre-penseur, sans être républicain, d'être républicain sans être socialiste ? »

Et F. Dubuisson ajoute : « Nous n'entendons nullement faire la guerre à l'idée religieuse, encore moins supprimer la liberté religieuse. » Et ailleurs il loue les protestants libéraux « de l'effort tenté pour dégager du catholicisme traditionnel et ecclésiastique, ce qu'on pourrait appeler le Christianisme éternel, une sorte d'évangile fait de la moelle du vieil évangile, une religion laïque de l'idéal moral, sans dogmes, sans miracles, sans prêtres. »

Jaurès, Discours à la chambre de députés : « Si Dieu lui-même se dressait devant les multitudes sous une forme palpable, le premier devoir de l'homme serait de refuser l'obéissance et de le considérer comme l'égal avec qui l'on discute, non comme le maître que l'on subit. »

Au contraire, le Dictionnaire Apologétique dit : « L'Apôtre dit : Argue obsecra, increpa.. Il en est qui voudraient l'Eglise moins remuante, moins passionnée, sereine et même quelque peu indifférente, à la manière d'une école de philosophie. En adoptant cette attitude, l'Eglise se mentirait à elle-même, à sa mission, aux intérêts dont elle a la garde.... Ces prêtres ne sont pas des professeurs de sagesse ; ce sont des ministres, qui ont à gérer les choses de Dieu. Ils ont à faire respecter son nom... à faire observer ses commandements. Ils ont à faire valoir le sang de l'Homme-Dieu, répandu pour le salut du monde. Ils ont à conduire les âmes de leurs frères à la vie éternelle. »

² P. Lacordaire, *Considérations sur le système philosophique de M. de Lammenais* : « On aperçoit l'abîme creusé involontairement par M. de Lammenais sous l'édifice du Christianisme. Comme il a déclaré le genre humain infaillible en matière philosophique et religieuse, on aura le droit de lui dire : N'allons pas plus loin, nous avons la certitude, la vérité, la foi, c'est assez... Chaque homme reste libre, par une interprétation protestante, de tourner le genre humain contre l'Eglise, d'invoquer contre l'autorité de l'Eglise, l'autorité infaillible du genre humain... L'infaillibilité du genre

Plus récemment les modernistes qui font de la religion un sentiment religieux, affirment pour cette raison que toutes les religions sont plus ou moins vraies parce que le sentiment religieux est partout le même au moins en substance. (Denz 2082)

- 3) D'autres encore disent qu'il est suffisant d'embrasser le Christianisme, sans profession de foi du catholicisme. Cf. Syllabus de Pie IX (Denz 1717-1718) :

« Il faut au moins bien espérer du salut éternel de tous ceux qui ne se sont jamais occupés de l'Église du Christ. » « Le protestantisme n'est rien d'autre qu'une autre forme de la religion chrétienne, en laquelle il est également donné de plaire à Dieu que dans l'Église catholique. » (Denz 1642,1677)

III. Le Libéralisme

Pour distinguer le libéralisme de l'indifférentisme qui a déjà été décrit, les disciples de Félicité de Lammenais défendirent « la liberté civile de toute religion, comme une condition de la société qui n'est pas désordonnée en elle-même, mais est en conformité avec l'esprit de l'évangile et très utile. » Bien que les catholiques libéraux admettent que l'Église catholique a été fondée par Dieu, ils enseignent qu'une liberté totale doit lui être donnée mais que rien d'autre ne lui est dû.

« La vraie religion, disent-ils, sera propagée et fleurira seulement par la persuasion ; beaucoup l'embrasseront et en fait, plus grande sera la liberté, ainsi, plus grande la confiance et l'amour, et donc le moins de contrainte il y aura, puisque la vérité prévaut toujours sur l'erreur. »

L'Église répond :

« Mais quelle mort de l'âme est-elle pire que la liberté de l'erreur ? ... puisque la nature humaine, inclinée au mal cour maintenant vers sa ruine. » (Denz 1614)

Car non pas tous les hommes, ni même la plupart des hommes cultivent la vérité et les vertus. Si l'on concède le droit d'enseigner l'erreur, ce qui apaise notre caprice et orgueil, la majorité des hommes ne sera pas capable de trouver la vérité salutaire sans grande difficulté.

Ce libéralisme peut-être défini : **la doctrine selon laquelle l'autorité civile et sociale n'est pas obligée de recevoir la révélation divine suffisamment proposée.** Au contraire, elle peut rester neutre entre la vraie et les fausses religions, sans soumission aux lois positives qui sont révélées surnaturellement. C'est une forme de naturalisme social, à savoir que la société temporelle n'est pas obligée de conformer sa fin naturelle à la fin surnaturelle.

L'histoire du libéralisme et de sa condamnation se divise en trois périodes :

A. Première période.

Félicité de Lammenais fonda en 1820 le journal appelé *L'Avenir* pour revendiquer les droits de l'Église. Il proposa la séparation de l'Église et de l'État comme très utile pour la liberté de l'Église et défendit la liberté civile de toute religion comme un moyen opportun pour la réconciliation de la science avec la foi.

Grégoire XVI dans son encyclique *Mirari Vos* du 15 août 1832 (Denz 1613-1616) condamna cette doctrine parce qu'elle ouvrait la voie à l'indifférentisme :

« Nous en venons maintenant à une cause, hélas ! trop féconde des maux déplorables qui affligent à présent l'Église. Nous voulons dire l'indifférentisme, ou cette opinion funeste répandue partout par la fourbe des méchants, qu'on peut, par

humain est aujourd'hui le fondement logique d'une des plus formidables erreurs qui aient encore apparu dans le monde. »

une profession de foi quelconque, obtenir le salut éternel de l'âme, pourvu qu'on ait des mœurs conformes à la justice et à la probité... De cette source empoisonnée de l'indifférentisme, découle cette maxime fausse et absurde ou plutôt ce délire : qu'on doit procurer et garantir à chacun la liberté de conscience ; erreur des plus contagieuses, à laquelle aplanit la voie cette liberté absolue et sans frein des opinions qui, pour la ruine de l'Église et de l'État, va se répandant de toutes parts, et que certains hommes, par un excès d'impudence, ne craignent pas de représenter comme avantageuse à la religion. Eh ! " quelle mort plus funeste pour les âmes, que la liberté de l'erreur ! " disait saint Augustin (S. Aug. Ep. CLXVI). En voyant ôter ainsi aux hommes tout frein capable de les retenir dans les sentiers de la vérité, entraînés qu'ils sont déjà à leur perte par un naturel enclin au mal, c'est en vérité que nous disons qu'il est ouvert ce " puits de l'abîme " (Apoc. IX, 3), d'où saint Jean vit monter une fumée qui obscurcissait le soleil, et des sauterelles sortir pour la dévastation de la terre... Nous ne pourrions augurer des résultats plus heureux pour la religion et pour le pouvoir civil, des désirs de ceux qui appellent avec tant d'ardeur la séparation de l'Église et de l'État, et la rupture de la concorde entre le sacerdoce et l'empire. Car c'est un fait avéré, que tous les amateurs de la liberté la plus effrénée redoutent par dessus tout cette concorde, qui toujours a été aussi salutaire et aussi heureuse pour l'Église que pour l'État... C'est à l'homme superbe, ou plutôt à l'insensé de peser dans des balances humaines les mystères de la foi, qui sont au-dessus de tout sens humain, et de mettre sa confiance dans une raison qui, par la condition même de la nature de l'homme, est faible et débile. »

Les disciples de Lammenais se soumièrent en toute bonne foi. Lammenais lui-même se soumit d'abord à la condamnation, mais ensuite attaqua âprement l'Église et enseigna la liberté totale de conscience dans son livre *Parole d'un Croyant*. Il fut de nouveau condamné en 1835 (Denz 1617) dans l'encyclique *Singulari Nos*. Il mourut à Paris sans signe de repentir, en février 1854.

B. Deuxième période.

Celle-là commence après la révolution de 1848. Dans un effort pour préserver la liberté de l'Église, plusieurs catholiques libéraux dévièrent de la direction donnée dans *Mirari Vos*. Le professeur de théologie Godart, dans son livre *Les principes de 89 et la doctrine catholique* (1861) tenta de réconcilier ces principes avec le catholicisme, mais il fut condamné par la congrégation de l'Index. Après la conférence de Montalembert au congrès de Malines en 1863, Pie IX condamna de nouveau le libéralisme, le 8 décembre 1864 dans l'encyclique *Quanta Cura* (Denz 1689). Il condamne comme une mise en application du naturalisme la doctrine de ceux qui disent :

« " le meilleur régime politique et le progrès de la vie civile exigent absolument que la société humaine soit constituée et gouvernée sans plus tenir compte de la Religion que si elle n'existait pas, ou du moins sans faire aucune différence entre la vraie et les fausses religions ". Et contre la doctrine de la Sainte Écriture,³ de l'Église et des saints Pères, ils affirment sans hésitation que : " la meilleure condition de la société est celle où on ne reconnaît pas au pouvoir le devoir de réprimer par des peines légales les violations de la loi catholique, si ce n'est dans la mesure où la tranquillité publique le demande ". À partir de cette idée tout à fait fautive du gouvernement des sociétés, ils ne craignent pas de soutenir cette opinion erronée, funeste au maximum pour l'Église catholique et le salut des âmes, que Notre Prédécesseur Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, qualifiait de " délire " : " La liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme. Ce droit doit être proclamé et garanti par la loi dans toute société bien organisée. Les citoyens ont droit à l'entière liberté de manifester hautement et

³ Note du traducteur : Ce passage est contredit dans *Dignitatis Humanae* de Vatican II où il est dit que la dignité de la personne humaine sur laquelle repose la liberté religieuse est révélée dans l'Écriture Sainte.

publiquement leurs opinions quelles qu'elles soient, par les moyens de la parole, de l'imprimé ou tout autre méthode sans que l'autorité civile ni ecclésiastique puisse lui imposer une limite ". Or, en donnant pour certitudes des opinions hasardeuses, ils ne pensent ni ne se rendent compte qu'ils prêchent " la liberté de perdition "... »

Joint à l'encyclique le pape publia le Syllabus ou collection des erreurs modernes, qui contient plusieurs des propositions des libéraux ; cf. Denz 1724, 1755, 1777-1780 :

« Dans les temps que nous vivons, il n'est plus convenable que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion d'état, à l'exclusion de tous les autres cultes. » « Car il est faux [de dire] que la liberté civile du culte... conduit à la corruption des mœurs et des intelligences des peuples, et à la propagation de cette peste qu'est l'indifférentisme. »⁴

C. Troisième période.

Après l'encyclique *Quanta Cura*, le libéralisme semble ne plus exister comme une doctrine mais continue comme une tendance. Pour cette raison, Léon XIII dans l'encyclique *Immortale Dei* du 1^{er} novembre 1885, confirma et rappela les encycliques *Mirari Vos* et *Quanta Cura*, ainsi que le *Syllabus* des erreurs (Denz 1867) et en même temps il explique ce qu'est la liberté légitime et comment les fausses religions doivent être tolérées pour éviter un plus grand mal :

« En effet, si l'Église juge qu'il n'est pas permis de mettre les divers cultes sur le même pied légal que la vraie religion, elle ne condamne pas pour cela les chefs d'État qui, en vue d'un bien à atteindre, ou d'un mal à empêcher, tolèrent dans la pratique que ces divers cultes aient chacun leur place dans l'État. C'est d'ailleurs la coutume de l'Église de veiller avec le plus grand soin à ce que personne ne soit forcé d'embrasser la foi catholique contre son gré, car, ainsi que l'observe sagement saint Augustin, " l'homme ne peut croire que de plein gré "... Particulièrement en ce qui touche aux libertés modernes, comme on les appelle, chacun doit s'en tenir au jugement du Siège Apostolique et se conformer à ses décisions. Il faut prendre garde de se laisser tromper par la spécieuse honnêteté de ces libertés... L'expérience a déjà fait suffisamment connaître les résultats qu'elles ont eus pour la société. »

Car il y a dans le libéralisme une fausse charité envers ceux qui ne croient pas. L'altération de la plus haute vertu est toujours quelque chose de grave en soi et dans ces conséquences, car cela constitue un esprit faussé.

De même, Léon XIII dans l'encyclique *Libertas* du 20 juin 1888 (Denz 1932) insiste encore :

« De ces considérations, il résulte donc qu'il n'est aucunement permis de demander, de défendre ou d'accorder sans discernement la liberté de la pensée, de la presse, de l'enseignement, des religions, comme autant de droits que la nature a conférés à l'homme. Si vraiment la nature les avait conférés, on aurait le droit de se soustraire à la souveraineté de Dieu, et nulle loi ne pourrait modérer la liberté humaine. »

Il faut lire attentivement à ce propos cette encyclique où il est dit :

« Et, en effet, ce que sont les partisans du Naturalisme et du Rationalisme en philosophie, les fauteurs du Libéralisme le sont dans l'ordre moral et civil, puisqu'ils introduisent dans les mœurs et la pratique de la vie les principes posés

4 Le Syllabus de Pie IX condamne, selon un ordre logique : l'autonomie absolue de la raison, l'autonomie absolue de la société civile, l'autonomie absolue de la morale.

par les partisans du Naturalisme... : c'est la coutume de départir des droits de Dieu et de ne pas en tenir compte en faisant les lois. »

Contre quoi Léon XIII s'exprime :

« La société civile, parce qu'elle est une société doit reconnaître Dieu pour son Père et auteur et doit honorer et rendre un culte à son pouvoir et sa domination... »

Léon XIII oppose donc cette doctrine aux mots du Christ : « Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres. »

Enfin le libéralisme apparaît encore parmi les catholiques comme une doctrine chez les modernistes, et est encore condamné par Saint Pie X dans son encyclique *Pascendi* (Denz 2093), dans sa lettre apostolique sur les erreurs du *Sillon* [*Notre Charge Apostolique*] du 25 août 1910, qui avaient déjà été condamnées dans l'encyclique *Vehementer Nos* (Denz 1995).

Cette doctrine du libéralisme est donc résumée ainsi : l'autorité civile et sociale en faisant des lois et des décrets n'est pas tenue d'observer la conformité avec les lois divines révélées surnaturellement ; et la liberté civile de professer n'importe quelle religion, vraie ou fausse n'est pas une liberté désordonnée. Ce principe du libéralisme se trouve dans la fameuse *Déclaration des Droits de l'Homme*.

La condamnation du libéralisme n'est rien d'autre, selon l'Église, que l'application des principes ou de la raison, ou de la foi en ce que la liberté de l'erreur ne peut être quelque chose de droit et ordonné, mais est une liberté de perdition comme dit saint Augustin. Les pontifes romains ont toujours enseigné cela, par exemple Boniface VIII dans sa bulle *Unam Sanctam* (Denz 469) et Martin V dans la condamnation des erreurs de Jean Huss et Wycliff (Denz 640-642). De la même façon, Léon X condamna *ex cathedra* les erreurs de Martin Luther parmi lesquelles, n°33 est : « Brûler les hérétiques est contre la volonté de l'Esprit.⁵ »

Par ces diverses condamnations est manifesté le jugement de l'Église : l'indifférentisme (qui est aussi souvent appelé libéralisme) est une hérésie contre le dogme *en dehors de l'Église Catholique, nul ne peut être sauvé* (Denz 468, 714, 1646). Mais le libéralisme, tel qu'il est admis par beaucoup de catholiques libéraux, comme distinct de l'indifférentisme, si ce n'est pas une hérésie, est une erreur théologique et se trouve parmi les doctrines listées par Pie IX qui, à propos desquelles il dit :

« Nous rejetons, proscrivons, et condamnons, et nous voulons et commandons qu'elles soient considérées comme absolument rejetées, prosrites et condamnées par tous les fils de l'Église catholique. » (Denz 1699)

Car cela va en effet contre l'application nécessaire et certaine des principes de la foi et même de la raison.

⁵ De la condamnation de cette proposition, il s'ensuit pour le moins que l'état catholique, attentif aux mourants et aux circonstances d'un certain âge peut légitimement infliger la peine de mort à cause du crime d'hérésie, après le jugement de l'Église sur la culpabilité et la pertinacité.